



Genève, le 1<sup>er</sup> mars 2023

## Le Conseil d'Etat

708-2023

Département fédéral de l'intérieur  
Monsieur Alain Berset  
Conseiller fédéral  
Inselgasse 1  
3003 Berne

**Concerne : ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA) – ouverture de la procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre courrier et ses annexes du 16 novembre 2022 concernant l'objet cité sous rubrique et vous en remercie.

En réponse, notre Conseil vous informe qu'il approuve la modification proposée, laquelle apporte une réponse salubre aux problèmes rencontrés dans la pratique par les clubs sportifs qui s'efforcent de conclure une assurance-accidents et dont le montant des primes à acquitter constitue une charge financière importante.

Si les clubs sportifs jouent un important rôle social en Suisse, en termes de santé publique, de socialisation et d'intégration, ils font face à des défis très divers, selon le sport qu'ils représentent, leur taille, leur structure et leur implantation géographique. Pour ne pas compromettre leur existence, les associations sportives, qui tirent principalement leurs revenus des cotisations de leurs membres, s'appuient ainsi beaucoup sur le bénévolat et la rémunération reste un cas isolé dans les petits clubs. Cela étant, si la réalité démontre que les collaborateurs rémunérés travaillent principalement dans les clubs de taille moyenne et surtout dans les grands clubs, il n'en demeure pas moins que les frais de personnel constituent le principal poste de dépenses pour ces clubs, la majeure partie étant consacrée aux entraîneurs et aux moniteurs.


Dans ce contexte et compte tenu des difficultés relevées dans le rapport explicatif soumis, l'exemption à l'obligation légale d'assurance proposée pour les clubs sportifs qui indemnisent leurs joueurs et leurs entraîneurs est bienvenue.

Elle allègera en effet la charge financière des clubs sportifs concernés, lorsqu'ils offrent une rémunération modeste aux personnes qui exercent une activité de sportif ou d'entraîneur au sein de leur structure ou association.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez au présent courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre parfaite considération.

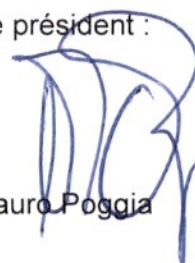
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Righetti

Le président :



Mauro Poggia

Copie à : [katja.jost@bag.admin.ch](mailto:katja.jost@bag.admin.ch)